

## Délibérations adoptées lors de la séance du MARDI 07 FEVRIER 2017

Sur convocation de Madame Eliane GENUIT, Maire, en date du 01 février 2017.  
Etaient réunis à la salle de Conseil de la Mairie,

Sous la présidence de Madame Eliane GENUIT, Maire.

**Présents** : MM. LANGE, MARCHANDEAU, BIARD et Mmes GENUIT, FOURNIER, PIOFFET, SANDRÉ-SELLIER, GAUDELAS, TERRIER

**Absents excusés** : MM. ROSENFELD, de SALABERRY, GASPARINI, DEPONGE et Mme BOUZY

Monsieur Jean-Michel ROSENFELD donne procuration à Madame Eliane GENUIT.

Monsieur Alain de SALABERRY donne procuration à Monsieur Gabriel MARCHANDEAU.

Madame Joëlle SANDRÉ-SELLIER est nommée secrétaire.

---

Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 :

→ Aucune observation

Le compte-rendu du Conseil du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

---

### Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Ajout d'une délibération.
2	Actes dans le cadre de la délégation de pouvoir.
3	Subventions 2017.
4	Création d'un quatrième poste d'agent recenseur.
5	Adhésion à l'ASME.
6	Honoraires de recrutement d'un responsable des services techniques.
	Questions diverses

## **N°2017- 12 - Ajout d'une délibération**

Le Maire propose d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour de la convocation du 01 février 2017 :

- Honoraires de recrutement d'un responsable des services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

## **N°2017- 13 - Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir**

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 10 avril 2014 :

- Décision n° 2017/01 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à la redistribution des circuits électriques de la cave, de la chaudière et de la prise du photocopieur suite au déménagement du SIAEP avec l'entreprise GIMONNET David– 1 rue de Vendôme – 41330 FOSSE pour un montant de 412,87 € HT soit 495,44 € TTC.
- Décision n° 2017/02 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif au remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté rue des Courtines avec l'entreprise SPIE OUEST CENTRE –12 rue Jules Berthonneau – 41033 BLOIS pour un montant de 580 € HT soit 696 € TTC.
- Décision n° 2017/03 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à la modification de l'installation électrique du local de vidéo protection avec l'entreprise GIMONNET David– 1 rue de Vendôme – 41330 FOSSE pour un montant de 2 046,32 € HT soit 2 455,58 € TTC.
- Décision n° 2017/04 du 27 janvier 2017 – Signature d'un contrat de maintenance pour la vérification annuelle des appareils électriques de levage, des buts de football, des aires de jeux et du skate-park avec la société APAVE PARISIENNE– 6 rue Louis Pasteur – ZI Les Gailletrous- 41260 La Chaussée Saint-Victor pour un montant de 2 508,36 € TTC.
- 
- Décision n° 2017/05 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande pour la création de marquage au sol et l'acquisition de panneaux de signalisation des routes et rues de la commune de Fossé avec l'entreprise ESVIA TOURS– ZI Saint-Malo– 17 allée Roland Pilain- 37320 ESVRES SUR INDRE pour un montant de 6294.33 € HT soit 7 553,80 € TTC.
- Décision n° 2017/06 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à la mise en place de l'éclairage du skate-park avec l'entreprise THIBIERGE– ZA la Tremblaie – BP 2- 41190 HERBAULT pour un montant de 961,95 € HT soit 1 154,34 € TTC.
- Décision n° 2017/07 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à la réfection de la chaussée, impasse du puits avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST – rue René DESCARTES – 41260 La Chaussée Saint-Victor pour un montant de 3175,60 € HT soit 3 810,72 € TTC.
- Décision n° 2017/08 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition des illuminations de Noël avec la société PYRO FETES – 6 rue des Ormeaux – 41120 CELLETES pour un montant de 5 700 € HT soit 6 840 € TTC.
- Décision n° 2017/09 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à la fourniture et la pose de prises pour les illuminations de Noël sur des candélabres avec l'entreprise SPIE OUEST CENTRE –12 rue Jules Berthonneau – 41033 BLOIS pour un montant de 2 350,00 € HT soit 2 820,00 € TTC.

- Décision n° 2017/10 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif au remplacement des portes des classes primaires avec l'entreprise APSM ALU PVC SERRURERIE MIROITERIE – 20 bd Joseph Paul Boncourt – 41000 BLOIS pour un montant de 3 784,88 € HT soit 4 541,86 € TTC.
- Décision n° 2017/11 du 27 janvier 2017 – Signature d'un bon de commande relatif à la faisabilité pour le changement d'affectation de l'étage en stockage d'archive : SIAEP avec la société MT TECH – 21 rue du Pressoir Blanc– 41000 BLOIS pour un montant de 1200,00 € HT soit 1 440, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **N°2017- 14 - Subventions 2017**

Sur proposition de la Commission des finances du 02 février 2017,

Madame Eliane GENUIT ne prenant pas part au vote pour la subvention accordée à l'ACLEF,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions destinées à toute association de la commune à but sportif ou socioculturel ainsi qu'à tout organisme d'intérêt général rendant des services à la commune ou à ses habitants, comme suit :

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant souhaité</b>	<b>Montant accordé</b>
Article 657401	Anciens Combattants	150	150
Article 657404	Association sportive scolaire de Fossé	300	300
Article 657405	Entente Footballistique	300	300
Article 657406	Club de la Rose des Vents	500	500
Article 657407	Vallée de la Cisse	100	100
Article 657408	Société de Chasse	100	100
Article 657409	CFA Loir-et-Cher chambre des métiers	240	240
Article 657410	L'Outil en main du Loir et Cher	300	300
Article 657411	Prévention routière	100	100
Article 657414	Conciliateurs de justice	40	40
Article 657417	Association d'accueil, de soutien et de lutte contre les détreesses sans logis	150	150
Article 657420	Délégué Départemental de l'Education Nationale	50	50
Article 657423	Section des jeunes sapeurs- pompiers de Blois Nord	100	100
Article 657425	Ass. Interc Mémorial Résistance et alliés	50	50
Article 657426	Ass. les amis du moulin d'Arrivay	100	100
Article 657427	ADMR	268	268
Article 657429	Association des Secrétaires de Mairie de Loir-et-Cher	40	40
Article 657430	L'ACLEF	2000	2000
Article 657432	Loisirs de la Grand Pierre	150	150

Article 657434	Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Blaisois	120	120
Article 657437	Association Entraide Naissance Handicap	110	110
Article 657438	Le Souvenir Français	110	110
Article 657440	Banque alimentaire de Loir et Cher	300	300
Article 657441	PEP 45 - Ass. des Pupilles de l'enseignement public du Loiret	180	180
Article 657442	Les Restaurants du Cœur de Loir et Cher	100	100
Article 657421	Virades de l'espoir d'Onzain	150	150
Article 657422	JALMALV	60	60
Article 657424	Croix rouge	100	100
Article 657428	Secours Catholique	200	200
Article 657436	Ader 41	120	120
Article 657443	Handi Chiens de Vineuil	150	150
Article 657445	Les polissons de Fossé	300	300
Article 657446	AC 41	100	100
Article 657451	Bibliothèque sonore de Blois et du Loir et Cher	100	100
Article 657402	Prévisionnel imprévu	1000	
Article 6282	Gardiennage de l'église	250	250
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 488</b>	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune.

#### **N°2017- 15 - Création d'un quatrième poste d'agent recenseur**

Devant les difficultés rencontrées pour recruter des demandeurs d'emploi ou des habitants de la commune, un agent s'est proposé pour prendre en charge le secteur 5 Audun – Val de Cisse – Varennes avec 161 logements à visiter.

Mais cette période coïncide avec une période de stage d'une semaine, aussi son secteur a été redécoupé en deux parties pour lui permettre de mener à bien cette opération de recensement :

- Audun et rue de la Vallée aux fleurs- Varennes
- Val de Cisse – Beauregard

Pour le secteur du Val de Cisse un agent retraité de la commune a accepté également de participer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer 1 poste supplémentaire occasionnel d'agent recenseur à compter du 06 janvier 2017,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
- d'inscrire cette dépense au Budget primitif 2017.

#### **N°2017- 16 - Adhésion à l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir et Cher et des départements limitrophes (ASME).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✘ d'adhérer à l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir et Cher à compter de 2017 et pour les années suivantes et de bénéficier également de l'abonnement à la revue de la FFAM.
- ✘ de verser la cotisation correspondante soit 30 euros pour l'année 2017 pour l'adhésion et 26 euros pour la revue.
- ✘ de dire que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2017.

## **N°2017- 17 - Honoraires de recrutement d'un responsable des services techniques.**

Afin d'accompagner et soutenir les projets communaux, la municipalité souhaite aujourd'hui renforcer les effectifs en intégrant un responsable des services techniques.

Cette personne aura, notamment, pour principales missions de :

- coordonner l'élaboration des CCTP, organiser et suivre les études préalables aux travaux, consulter les entreprises d'exécution, assister techniquement et conseiller les élus lors des commissions d'ouverture de plis et lors de l'exécution des projets.
- encadrer et organiser au quotidien les tâches du personnel technique de l'atelier communal, superviser les travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie.
- opérer la veille sur l'évolution des normes et règles de sécurité dont la mise en place du document unique et le suivi de l'accessibilité des bâtiments, les règles d'hygiène et toutes les règles nécessaires à la vie de la commune.

Afin de réussir pleinement ce recrutement, le cabinet AVANTAGE RH, situé à La Chaussée Saint Victor, propose de nous accompagner dans cette démarche de recrutement.

Leur mission comportera les étapes suivantes :

- Etude de l'environnement de travail et du positionnement du poste.
- Définition précise du profil recherché
- Communication de recrutement
- Recherche de candidatures
- Pré sélection des candidatures
- Convocation des candidats sélectionnés et contrôle des références
- Rapport de la mission avec résultat des tests effectués
- Suivi de l'intégration
- Deuxième recrutement gratuit si échec de l'intégration

Les honoraires d'intervention de la société AVANTAGE RH sont fixés pour ce type de mission à un forfait fixé à 18% de la rémunération brute annuelle, primes éventuelles incluses de la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De décider de confier à l'entreprise AVANTAGE RH, 24 route Nationale- La Chaussée Saint Victor une mission de recrutement d'un responsable des services techniques. Cette mission est basée sur un forfait fixé à 18 % de la rémunération brute annuelle, primes incluses de la personne qui sera recrutée.
- De dire qu'un acompte de 2 000 euros HT couvrant les frais de communication et de recherche sera versé au démarrage de la mission. Le solde des honoraires sera réglé à la confirmation d'engagement du candidat et à l'acceptation signée de ce dernier de son contrat.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour la mise en œuvre de cette délibération.
- d'inscrire cette dépense au Budget primitif 2017.

### **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.**

Acte rendu exécutoire :

Reçu en Préfecture le : 21/02/2017

Publié ou notifié le : 21/02/2017

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.